

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE DU MAIRE n°2024-116
Occupation du parking Place du Bourgeal
par l'exploitant Les Marmottes

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

*Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu les articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la demande du Comité d'Animation en date du 27 février 2024,*

Considérant la demande de l'exploitation **Les Marmottes 572 route de Solaison, 74130 Brison** en date du 06 septembre 2024 sollicitant l'autorisation d'installer un point de vente mobile sur le parking du Bourgeal ; (Voir plan annexe n°1)

Considérant que l'occupation du domaine public doit faire l'objet d'une habilitation de la personne publique au titre d'une permission de voirie ou de stationnement,

Considérant qu'il convient de réglementer l'occupation du domaine public les dimanches du 15 septembre 2024 au 27 octobre 2024 de 7h00 à 14h00, sur une partie du parking place du Bourgeal.

ARRETE

Article 1 : L'exploitation Les Marmottes est autorisée à installer un point de vente mobile sur l'emplacement réservé place du Bourgeal, les dimanches, du 22 septembre 2024 au 27 octobre 2024 de 7h00 à 14h00.

Article 2 : Tout stationnement de véhicule sera interdit sur le parking de la place du Bourgeal dans l'espace délimité durant cette période (Voir plan annexe n°1).

Article 3 : Le stationnement sera possible le long du terrain de football chemin du Bugnon (Voir plan annexe n°1).

Article 4 : Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Mme la secrétaire de mairie, M. le responsable des services techniques sont chargées, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

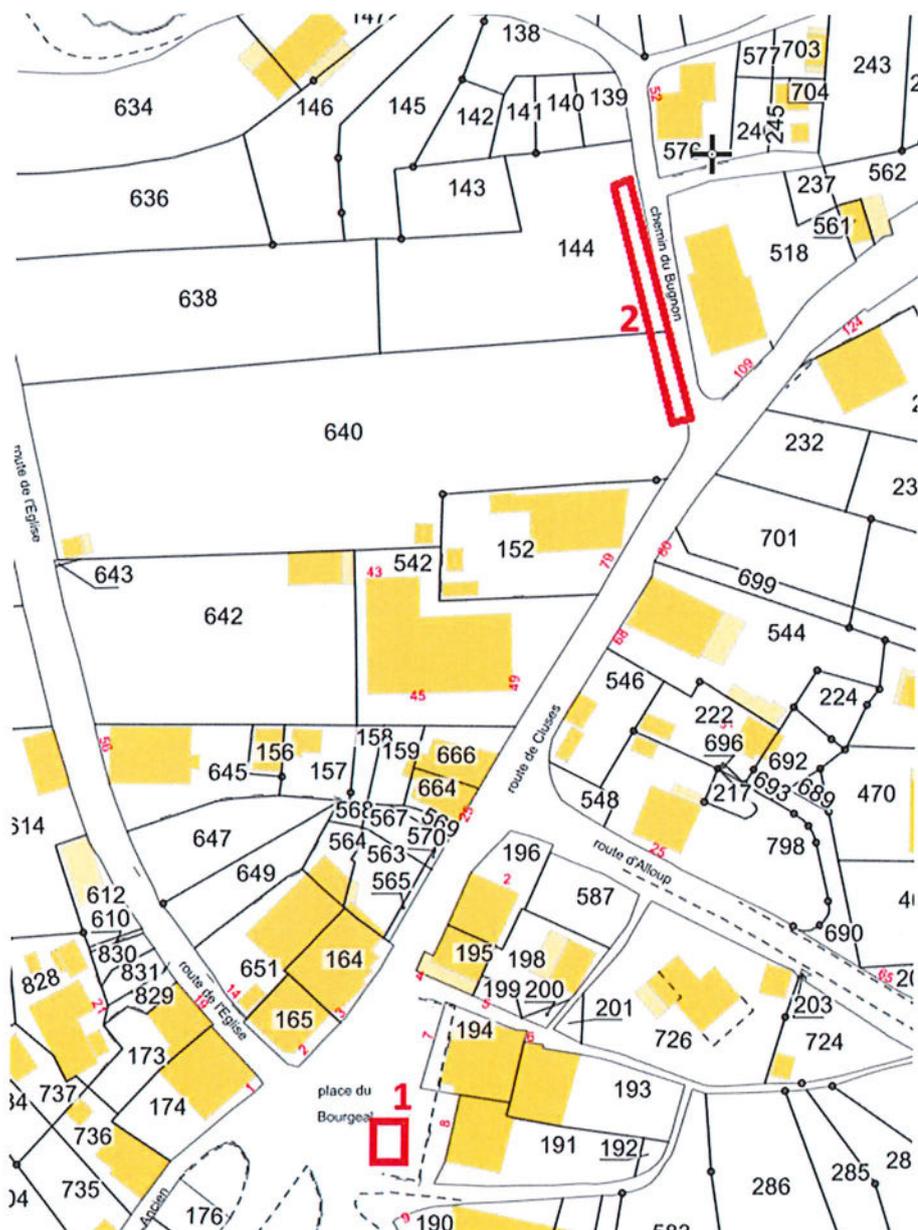
- L'exploitation les Marmottes ;
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Marignier ;
- Monsieur le chef du centre de première intervention de Marnaz-Scionzier.

Fait à Mont-Saxonnex, le 19 septembre 2024.

Frédéric CAUL-FUTY

Maire de Mont-Saxonnex





1 : Emplacement réservé point de vente

2 : Espace de stationnement



Fait à Mont-Saxonnex, le 19 septembre 2024

Frédéric CAUL-FUTY

Maire de Mont-Saxonnex